

Séance du Conseil général de la Ville de Fribourg 29 novembre 2010

Le PDC demande au Conseil communal de préparer la valorisation du terrain Cardinal par l'organisation d'un concours d'urbanisme. Cette valorisation doit permettre à la fois la poursuite d'activités économiques et de nouvelles recettes fiscales importantes.

La décision de fermer l'usine Cardinal est définitive. Si le PDC se réjouit qu'un plan social acceptable ait pu être négocié, il s'agit maintenant de préparer une bonne et juste affectation à cette zone.

Le PDC considère que cette situation ouvre une opportunité sans précédent de parachever le développement de toute la zone allant de la gare au Plateau de Pérolles. Jamais sans doute une commune de la taille de Fribourg ne s'est retrouvée face à un tel défi permettant la redéfinition d'un cadre urbain d'une si large ampleur, pour le bien des habitants et de l'économie de notre ville.

Aussi le groupe PDC demande-t-il au Conseil communal de préparer sans délai l'organisation d'un concours d'urbanisme de large échelle permettant d'ouvrir la voie à la valorisation non seulement du terrain Cardinal, mais aussi des terrains voisins pouvant se prêter à une nouvelle affectation, en particulier les terrains appartenant aux CFF. Le PDC rappelle à cet égard que la Régie fédérale a prévu d'investir des sommes colossales pour le développement de ses gares, et il s'agit de ne « pas louper ce train ».

Par ailleurs, le PDC rappelle que Feldschlösschen a proposé à la Ville l'octroi d'un droit d'emption. L'Etat a souhaité participer aux négociations y relatives. Le groupe PDC considère qu'un achat par la Ville de tout ou partie du terrain n'est envisageable qu'aux conditions suivantes :

- Le prix doit être préférentiel, c'est-à-dire en dessous de la valeur du marché pour la zone actuelle et doit représenter une compensation pour les efforts publics consentis ces quinze dernières années
- il doit s'agir d'un instrument nécessaire de valorisation du terrain
- l'achat doit être un investissement, dont le retour doit être assuré à court terme par une valorisation rapide entraînant de nouvelles recettes fiscales importantes dont la Ville a besoin. En cas d'achat conjoint avec l'Etat, la Commune doit obtenir de ce dernier les garanties juridiques que l'affectation entraînera des recettes fiscales nouvelles et durables pour la Ville. Un mécanisme de compensation devra être prévu si cette garantie ne peut être réalisée.

Le PDC tient à ajouter les remarques suivantes:

- Il est impératif d'analyser toutes les options possibles d'utilisation d'un tel terrain dans une démarche participative avec la population.
- Il est recommandable d'envisager tous les terrains possibles pour l'implantation d'un parc technologique qui, provoquant un fantastique dynamisme, peut avoir besoin de s'étendre à long terme et de profiter d'accès routiers proches sans encombrer la ville d'avantage avec une forte augmentation du trafic pendulaire.

Pour le PDC
Laurent Dietrich